annexe 90-5

Objet : TR: enquete publique

De : Barate [mailto:t.barate@sfr.fr]
Envoyé : lundi 9 décembre 2019 00:32
À : jcbarate@orange.fr
Cc : pbarate@wanadoo.fr
Objet : enquête publique

Monsieur le Maire,

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, du lundi 9 décembre 2019 au jeudi 9 janvier 2020, concernant le projet de PLU de Saint Sulpice, je vous renouvelle notre demande de voir les parcelles cadastrée 882 et 2760 rendues constructibles à l'issue de la révision du PLU

En effet, ces parcelles sont situées dans la continuité d'un tissu urbanisé. L'accessibilité routière pourra se faire par la parcelle 2268. Lors de la construction de clôture autour de notre domicile, un passage de largeur suffisante a été laissé pour permettre un accès à des camions sur la parcelle en limite de la parcelle 885.

Actuellement, la part de la parcelle 882 comporte quelques arbres fruitiers. La parcelle 2760 est un terrain enherbé tondu régulièrement.

Le classement en zone U permettrait de construire 2 ou 3 maisons individuelles ou de l'habitat social sur cette zone, proches des équipements publics et services présents sur la commune : école maternelle et ramassage scolaire pour collège de Saint Loubès à proximité immédiate, et à moins d'un kilomètre, accès à l'école primaire, le centre commercial et la gare notamment.

Cela contribue à contenir la partie urbanisée dans la zone qui regroupe l'essentiel des équipements et services présents sur la commune.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir toutes précisions nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre considération respectueuse.

M et Mme Jean BARATÉ
28 Place du canton
33450 Saint Sulpice et Cameyrac

Tél. :05 56 30 83 95
Email : jcbarate@orange.fr

Pièces Jointes :
Extrait de plan cadastral et vue aérienne Google

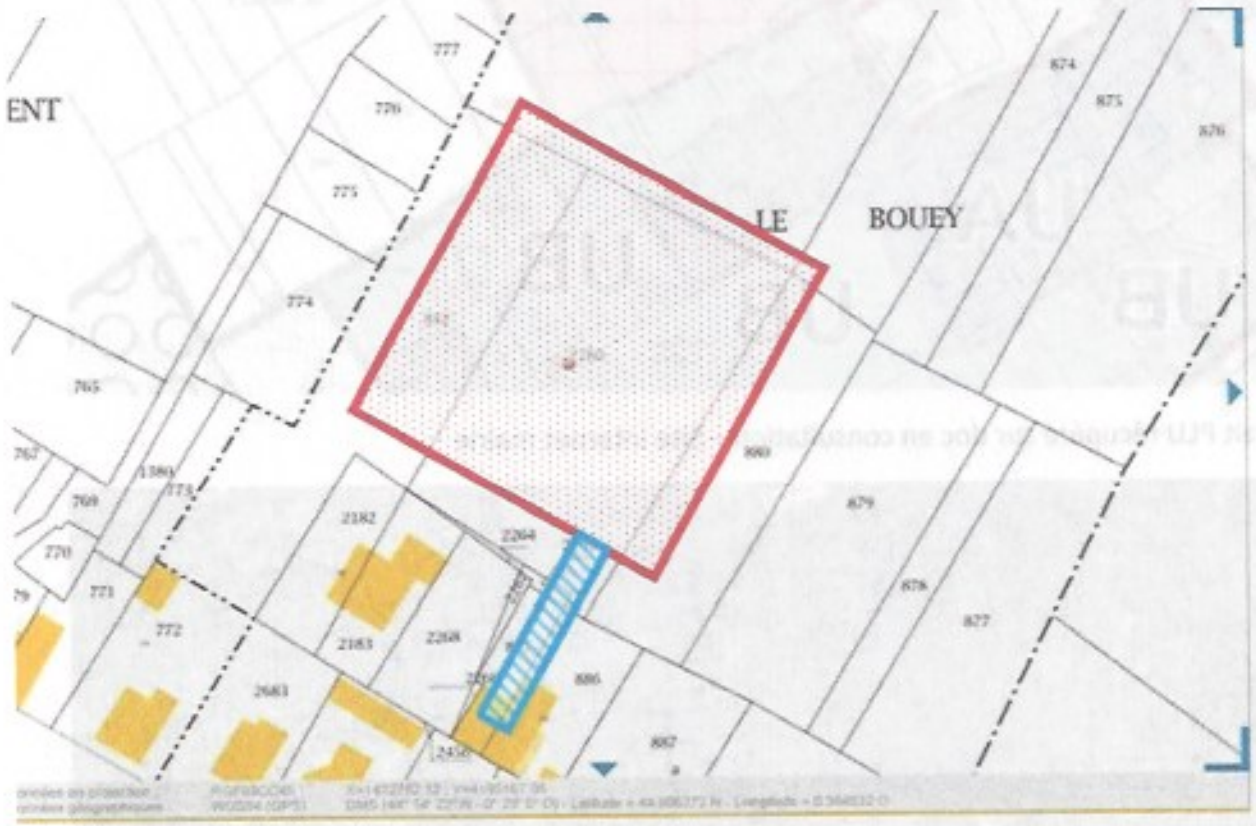

Zone à rendre constructible

Accessibilité routière possible via parcelle 2268 et 2264 à modifier

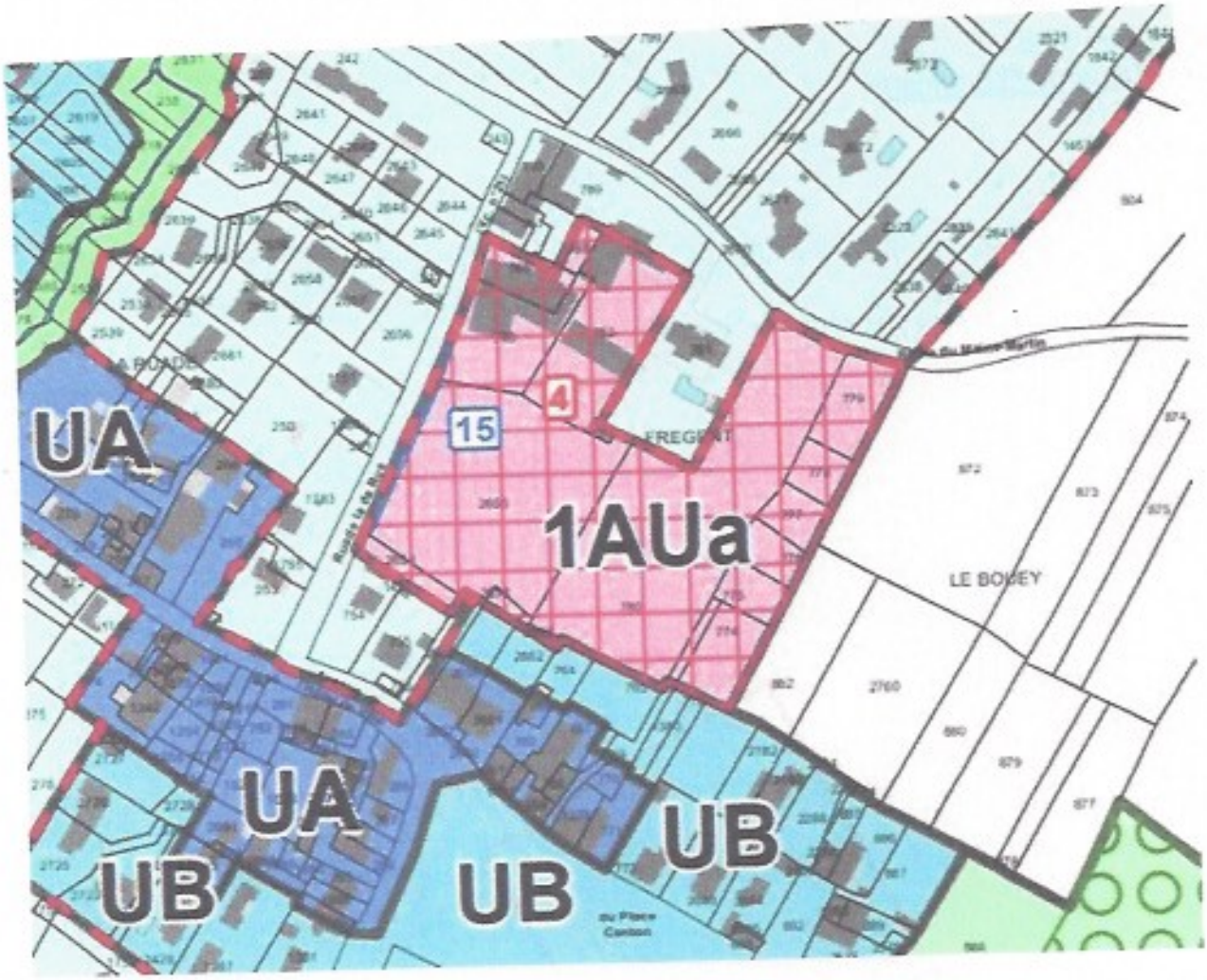

Extrait PLU récupéré sur doc en consultation – Site internet mairie

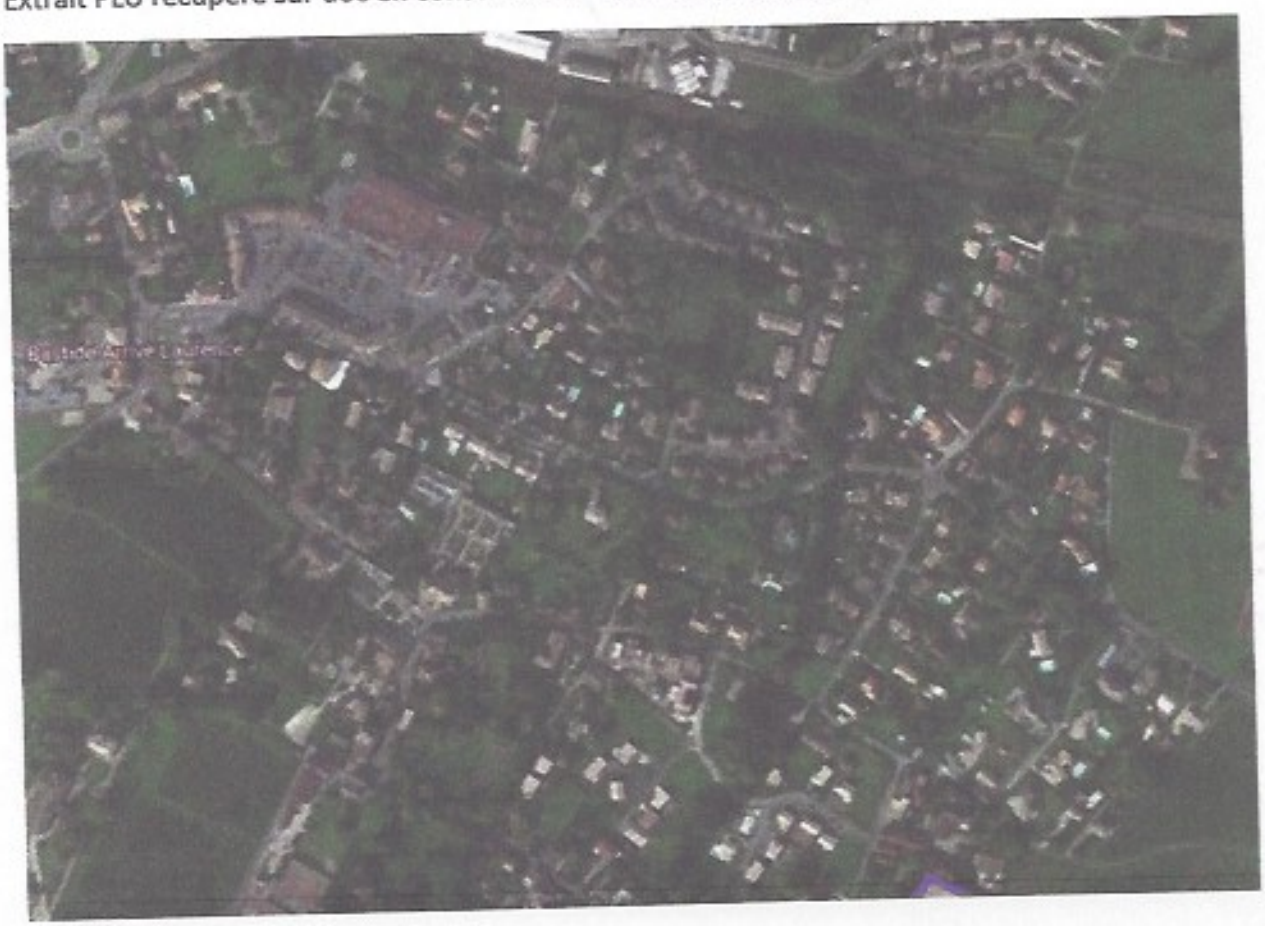

Zone à rendre constructible

Accessibilité routière possible via parcelle 2268 et 2264 à modifier

Lotissement en construction